

Le 8 décembre 2017

Lutte contre les violences faites aux femmes : ne pas oublier le rôle de la médecine de ville

L'Inspection générale des affaires sociales a publié le 1^{er} décembre un rapport sur la prise en charge à l'hôpital des femmes victimes de violences. La mission recommande notamment de « *donner aux structures hospitalières les moyens d'organiser ces prises en charge* » et préconise une enveloppe de 15 à 20 millions d'euros.

La CSMF regrette une nouvelle fois cette vision partielle et hospitalocentrée du système de santé. Pourtant, ceux qui peuvent le mieux et au plus tôt détecter les violences faites aux femmes sont les médecins libéraux en proximité directe et fréquente avec les patientes, en particulier médecins généralistes et gynécologues. Les cabinets libéraux sont aussi des « *lieux clefs* » pour prendre en charge les femmes victimes de violences, en lien avec l'ensemble des professionnels de santé de ville.

Il est primordial de mieux sensibiliser, former et accompagner les médecins, et les autres professionnels de santé de ville, dans les mécanismes de prévention et de prise en charge, y compris psychologique, des femmes victimes de violences.

La CSMF rappelle l'engagement et la mobilisation des médecins libéraux, et au-delà de l'ensemble des professionnels de santé, et réclame les moyens nécessaires à la hauteur de cet enjeu, qui fait partie de la « grande cause du quinquennat ».

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.